



AGENCE ROUTIÈRE

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS) MADAGASCAR

PROJET D'AMENAGEMENT DU FLY-OVER « MAKI » CROISEMENT ENTRE LA ROUTE « FRANCOPHONIE » ET LE BOULEVARD DE « L'EUROPE »

« Études, Assistance au Client pour l'analyse des offres des travaux, Gestion, Contrôle et Surveillance des travaux de construction du Fly-Over « Maki » croisement entre la route « Francophonie » et le Boulevard de « l'Europe » ainsi que la construction d'un nouveau pont sur le fleuve IKOPA et un tronçon de la voie rapide ouest d'Antananarivo (VROT) ».

AMI N°001-AR/BADEA/PRMP/UGPM.2025

Référence de l'accord de financement : BADEA

Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un financement de la Banque Arabe pour le Développement en Afrique (BADEA), afin de couvrir le coût du projet de construction du Fly-Over « Maki » croisement entre la route « Francophonie » et le Boulevard de « l'Europe », et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de Service de consultants pour : **les études d'Avant-Projet SOMMAIRE (APS) et Détaillé (APD), l'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offres des travaux, l'assistance à l'Administration pour l'analyse et l'évaluation des offres des travaux ainsi que le contrôle et surveillance des travaux.**

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :

- les études d'Avant-Projet Sommaire et d'Avant-Projet détaillé (études techniques, topographiques, géotechniques, hydrologiques/hydrauliques, Assainissement et d'ouvrages d'art, économiques y compris les études d'impact environnemental et social et l'élaboration du plan de réinstallation involontaire et de la libération d'emprise) pour les travaux d'aménagement d'un fly-over, constitué d'un pont en béton précontraint d'environ 50 m de long, d'une largeur d'environ 19 m, de 4 rampes pour monter et descendre du pont, 4 déviations raccordant la route nationale N°58A à la route « francophone », longue 600 m en 2x2 voies et large de 19 m, la construction d'un pont de 200 m de long en 2x2 voies et 19 m de large sur la rivière IKOPA, s'étendant pour traverser la RN58A, la construction d'une partie de la voie rapide ouest d'Antananarivo (VROT) en 2x2 voies d'environ 1,5 km de long et 19 m de large ainsi que les ouvrages annexes : ouvrages d'évacuation des eaux fluviales, éclairage extérieur, feux tricolores, 4 aménagements aériens pour passages piétons, les ouvrages de protection de l'environnement etc.....;
- l'élaboration du dossier d'appel d'offres des travaux ;

- l'assistance à l'Administration pour l'analyse et l'évaluation des offres de travaux ;
- la gestion du contrat des travaux, le contrôle et la surveillance de l'exécution des travaux ;
- le suivi des mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux.

L'Agence Routière (AR) invite les bureaux d'études Arabes, Africains et/ou groupements entre des bureaux d'études Arabo-Africains, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les bureaux d'études Arabes, Africains et/ou groupements entre des bureaux d'études Arabo-Africains, intéressés doivent produire les informations montrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser la présente mission ; à ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références récentes de prestations similaires à la mission.

Les groupements peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les critères d'évaluation des bureaux d'études au présent appel à manifestation d'intérêt sont les suivants :

a- Nature des activités du candidat et nombre d'années d'expérience :

Phase 1: Etudes APS, APD, EIE et PRI (50 points)

- 2 points par mission d'études APS de réhabilitation et/ou construction des routes bitumées d'au moins 50km de longueur réalisée durant les 15 dernières années (2009 à 2023) (Note max = 10 points)
- 2 points par mission d'études APD de réhabilitation et/ou construction des routes bitumées d'au moins 50km de longueur réalisée durant les 15 dernières années (2009 à 2023) (Note max = 10 points)
- 2 points par mission d'études APS de réhabilitation et/ou construction des ouvrages d'art en béton armé dont un pont en béton précontraint de 100 ml réalisée durant les 15 dernières années (2009 à 2023) (Note max = 10 points)
- 2 points par mission d'études APD de réhabilitation et/ou construction des ouvrages d'art en béton armé dont un pont en béton précontraint de 100 ml durant les 15 dernières années (2009 à 2023) (Note max = 10 points)
- 1 point par mission d'Etude Impact Environnemental (APS ou APD) réalisée durant les 15 dernières années (2009 à 2023) (Note max = 6 points)
- 2 points par mission d'étude ou mise en œuvre de Plan de Réinsertion Involontaire (PRI) réalisée durant les 15 dernières années (2009 à 2023) (Note max = 4 points)

Phase 2: Assistance au client dans le cadre de la passation des marches (10 points)

- 5 points par mission d'Assistance au Client dans le cadre de la passation des marchés travaux

Phase 3: Contrôle et surveillance des travaux (40 points)

- 1.5 point par mission de Contrôle et surveillance des travaux routiers (Note max= 15 points)
- 1.5 point par mission de Contrôle et surveillance des travaux des ouvrages d'art en béton armé dont un pont en béton précontraint de 200 ml (Note max = 15 points)
- 2 points par mission de Contrôle et surveillance des travaux de construction d'un échangeur (Note max = 10 points)

b- Les Candidats retenus seront ceux qui auront une note supérieure ou égale à 80 points et les 6 candidats qui ont obtenus les meilleures notes seront sélectionnés.

Les candidats ayant la note inférieure à 80 points seront éliminés. Seules les références dûment justifiées par une attestation de bonne fin d'exécution (pour l'essentiel) ou procès-verbal de réception définitive avec la page de garde et la page avec les signatures du marché seront prises en compte pour les critères ci-dessus en a). L'absence de ces pièces justificatives est un critère d'élimination.

La maîtrise de la langue française est exigée.

Le Client examinera également la pertinence des manifestations d'intérêt au regard des informations suivantes :

Les compétences et disponibilités au siège en matière d'appui technique apporté aux experts situés dans le pays, essentiellement en expertise géotechnique et environnementale. Le Client autorise la sous-traitance avec un organisme spécialisé dans les prestations environnementales et sociales notamment pour l'élaboration du rapport d'Etudes d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et le Plan de Réinstallation Involontaire (PRI).

L'Agence Routière dressera une liste restreinte de candidats, présélectionnés sur la base des candidatures reçues auxquels il adressera le Dossier de Demande de Propositions pour la réalisation des services requis.

Les prestations requises pour le projet seront confiées sur la base de critères de qualification des bureaux d'études Arabes, Africains et/ou groupements entre des bureaux d'études Arabo-Africains qui ont été invités à soumettre leurs propositions.

- c- Les manifestations d'intérêt doivent porter des numéros de pages et une table de matière et doivent être déposées soit par livraison enregistrée (service courrier rapide) ou soit en main propre au plus tard le

12 MAR. 2025 à 16 h 00 à l'adresse ci-après en mentionnant la référence :

AMI N°001-AR/BADEA/PRMP/UGPM.2025

« Études, Assistance au Client pour l'analyse des offres des travaux, Gestion, Contrôle et Surveillance des travaux de construction du Fly-Over « Maki » croisement entre la route « Francophonie » et le Boulevard de « l'Europe » ainsi que la construction d'un nouveau pont sur le fleuve IKOPA et un tronçon de la voie rapide ouest d'Antananarivo (VROT) ».

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, de Huit heures (08h 00mn) à Seize heures (16h 00mn) heures de Madagascar et jours ouvrables auprès de :

Monsieur le DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE ROUTIERE,

Rue RANAIVO Paul, près Stade Municipal d'Alarobia

Antananarivo 101 MADAGASCAR

Tél : +261-34-30-384-61 / 62

e-mail : agenceroutiere@agenceroutiere.mg copie à ugpm@agenceroutiere.mg

- d- Le soumissionnaire devrait soumettre les offres en version physique en UNE (01) ORIGINALE et TROIS (03) COPIES avec une version électronique correspondante à l'offre physique sous -USB à l'adresse mentionnée ci-dessus.

- e- Aucune manifestation d'intérêt envoyée par voie électronique ne sera acceptée.

- f- La langue du travail sera le « français ».

Antananarivo, le 07 FEV. 2025

LE DIRECTEUR GENERAL



Christophe RAKOTOMAVO